

PLF et innovation | Réindustrialiser par l'innovation, un défi budgétaire

Jeudi 10 juillet 2025

MEDEF 55 avenue Bosquet Paris 7^{ème} de 17h00 à 19h30



Hypothéquer l'avenir serait la pire option pour redresser nos finances publiques. Une approche purement comptable et court-termiste, déconnectée de toute vision stratégique, risque de paralyser l'économie, d'étouffer la croissance et de fragiliser notre modèle social. Soutenir l'innovation est la réponse à privilégier pour gagner en compétitivité, monter en gamme et en compétences, développer l'offre industrielle et créer des richesses

Comment le prochain PLF, en cours de construction, prend-il en considération le financement des politiques d'innovation ?

Quelles sont les options à envisager pour préserver l'attractivité des principaux dispositifs de soutien à la R&I partiellement réduits dans la précédente loi de finances ? Comment stimuler les coopérations public-privé, sources d'innovations et de réindustrialisation dans nos territoires ?

Le MEDEF, en partenariat avec l'ANRT et le Comité Richelieu, vous invite à en débattre, le 10 juillet prochain, de 17 h à 19 h30, dans l'auditorium du MEDEF. Sont également attendus, des responsables d'entreprise, des représentants du ministère de l'Economie, du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Cour des comptes et des parlementaires.

PROGRAMME

Ouverture et introduction

- **Jean-Luc Brossard**, co-président de la commission numérique et innovation MEDEF, vice-président de Stellantis

- **David Helm**, chef du pôle financement de l'innovation et propriété industrielle, Direction générale des entreprises (DGE),

Table ronde 1 | PLF et innovation : stabiliser les incitations fiscales atouts de compétitivité

Présidée par **Solenne Desprez Braun**, directrice des affaires juridiques et fiscales,

F. Initiatives

L'innovation a payé un lourd tribut aux économies budgétaires. Aucun des principaux dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation n'ont été épargnés. La diminution du CIR sur des postes stratégiques est particulièrement handicapante pour le développement des entreprises comme l'abandon du dispositif jeunes docteurs et l'exclusion du CIR des dépenses de brevet. D'autres dispositifs se heurtent à trop de contraintes comme le Crédit impôt collaboratif (Cico). Comment rééquilibrer l'ensemble ?

- **Pierre Bitard**, directeur de projet, ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie)

- **Linda Lahleh**, présidente de l'ANDès (Association nationale des docteurs), représentante du collectif JDCIR (Jeunes docteurs et CIR),

- **Alexandre Pignier**, responsable de la PI, Withings, représentant de l'ASPI (Association française des spécialistes en propriété industrielle de l'industrie)

Table ronde 2 | LPR et clause de revoyure : favoriser les coopérations public - privé, sources d'innovations

Présidée par **Clarisse Angelier**, déléguée générale, ANRT

Classée par l'index innovation de l'OMPI au 35ème rang mondial pour les coopérations entre les entreprises et la recherche publique, loin derrière les pays leaders de l'innovation, la France occupe une place trop modeste en ce domaine. Ces collaborations souvent à l'origine d'innovations de rupture et de

création de licornes sont pourtant des voies prometteuses pour la réindustrialisation des territoires.

Quels sont les leviers à activer pour développer la recherche partenariale ? La clause de revoyure de la loi de programmation de la recherche (LPR) est-elle une opportunité pour faciliter et soutenir davantage les coopérations entre les entreprises et la recherche publique ? Quel avenir pour les dispositifs dédiés et notamment les Labcom, les Instituts Carnot, les SATT... ?

- **Philippe Andreucci**, fondateur et directeur général, Injectpower
- **Paul-Joël Derian**, vice-président Innovation, Groupe Avril, membre de l'Académie des technologies
- **Philippe Lubineau**, directeur de la recherche et des programmes du CETIM, vice-président secteur industrie de l'association des Instituts Carnot
- **Jean-Luc Moullet**, directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Yohann Marcon**, conseiller référendaire à la Cour des comptes